

Scolarité .....

Année universitaire ..... / .....

## DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Conformément aux arrêtés du 31 juillet 2012 et du 19 avril 2019  
fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements d'enseignement  
supérieur et à la délibération du Conseil d'Administration du 8 novembre 2012

NOM : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... N° étudiant : .....  
Inscrit(e) en (*indiquer licence ou master, mention et parcours*) : .....  
Adresse mail : .....  
Téléphone : .....

Montant des droits d'inscription : ..... €

Paiement :  1 fois  3 fois échéancier (le remboursement ne sera effectué qu'après le dernier prélèvement)

Vous demandez le remboursement des droits d'inscription, **cochez la case** correspondant à votre situation :

1-  **Je suis boursier(e) sur critères sociaux, du gouvernement français ou pupille de la nation** : joindre la notification DEFINITIVE d'attribution de bourse du CROUS ou justificatif de l'organisme compétent - Remboursement de l'intégralité des droits d'inscription

2-  **Je souhaite démissionner** de l'Université de Rennes1 (rendre la carte étudiante et les certificats de scolarité)

**Renonciation d'inscription avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année**

Remboursement de droit sous réserve d'une somme de 23 euros restant acquise à l'établissement au titre des actes de gestion.

**Renonciation d'inscription après le 1<sup>er</sup> septembre :**

Remboursement des droits d'inscription accordé pour l'un des motifs suivants (joindre le justificatif) :

- inscription acceptée dans un autre établissement (cf 3- transfert du dossier universitaire)
- obtention d'un contrat de travail ou d'un concours professionnel
- raison médicale

➤ **entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 21 septembre de l'année** : remboursement des droits d'inscription sous réserve d'une somme de 23 euros restant acquise à l'établissement au titre des actes de gestion.

➤ **entre le 22 septembre et le 31 octobre de l'année** : remboursement partiel des droits d'inscription (uniquement les droits de bibliothèque soit 34 €).



3-  Je demande le transfert de mon dossier universitaire (poursuite d'études dans le même diplôme avec accord pédagogique des deux universités)

- au cours du 1<sup>er</sup> semestre : remboursement des droits d'inscription sous réserve d'une somme de 23 euros restant acquise à l'établissement au titre des actes de gestion.
- après le 1<sup>er</sup> semestre : l'inscription prise à l'Université de Rennes 1 reste valable dans l'établissement d'accueil => pas de remboursement à l'étudiant, néanmoins l'Université de Rennes 1 reversera la moitié du droit de scolarité à l'autre établissement (précisez lequel) : .....

4-  Autre motif (à préciser)

Le remboursement des droits se fera sur la base légale de la réglementation en vigueur.

.....

.....

➤ **Joindre un RIB à votre nom** (le remboursement s'effectue uniquement sur le compte bancaire de l'étudiant(e))

Date et signature de l'étudiant(e)

**Cadre réservé à l'administration**

Saisie Apogée le : .....

Transmission à l'agence comptable le : .....